

Commune de La Clusaz



CONSEIL MUNICIPAL du 31 mars 2016 Procès Verbal

Monsieur le Maire ouvre la séance en donnant lecture du compte rendu précédent, en précisant que l'acquéreur ayant renoncé à l'acquisition du bâtiment Pollet-Villard aux Aravis, la vente des terrains à la commune ne peut se faire dans l'immédiat, compte rendu adopté à l'unanimité et passe aux questions inscrites à l'ordre du jour.

Un tarif unique du Pass Loisir Aravis pour l'accès à l'espace aquatique des Aravis est fixé à 4,70 € au lieu de 6,30 € pour le tarif normal ;

Après s'être vu présenter les propositions par la commission sociale – petite enfance, le conseil approuve les tarifs et les modalités de fonctionnement de la Crèche / Halte garderie ;

Budget Primitif 2016 : le conseil approuve les documents présentés à l'unanimité des membres présents. Il décide de maintenir le taux des 4 taxes et de l'attribution des subventions aux associations. Il décide ensuite, compte tenu des restrictions budgétaires engendrées par la diminution de la DGS et l'augmentation du prélèvement FPIC de supprimer l'attribution de la subvention pour l'habitat traditionnel (ancelles, tavaillons) à 16 voix pour et 1 contre. Enfin il arrête la liste des Investissements et travaux pour l'année 2016.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 h, après un tour de table pendant lequel il est précisé que le budget voté devra strictement être respecté sans aucun dépassement budgétaire et l'intervention du public, qui porte sur le transport par navettes et sur les modalités de perception de la taxe de séjour.

